



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

22 JANVIER 2019 – 14H00

Salle Maurice HAURIUO

Etaient présents :

Enseignants collège A: Marie BASSANO (PR), Mathieu CARPENTIER (PR), Aurore GAILLET (PR), Nathalie JACQUINOT (PR), Didier KRAJESKI (PR), Céline MANGEMATIN (PR), Marc NICOD (PR)

Enseignants collège B: Nessian AKEMAKOU, Olivier BLIN (MCF), Eugénie FABRIES LECEA (MCF), Solange MIRABAIL (MCF), Anne Laure THOMAT- RAYNAUD (MCF)

BIATSS : Cécile FROSSARD, Stéphanie PORCARIO

Etudiants collège licence: Corentin AUFFRET, Sofia BEN DRISS, Hairaty DJIBO, Sandra HUGUENIN, Mathias SALLES

Etudiants collège master et doctorat : Thomas BERTRAND, Alexandre CHARPY

Personnalités extérieures : Alain DAGUERRE DE HUREAUX (Tribunal administratif), Pascal GAUDILLERE (AIRBUS)

Avaient donné procuration :

Enseignants collège A: Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA (PR) (à Mme JACQUINOT), Mathieu CARPENTIER (à M. KRAJESKI), Vincent DUSSART (à Mme BASSANO), Aurore GAILLET (à Mme BASSANO)

Enseignants collège B: Caroline BOUIX (MCF) (à Mme MANGEMATIN), Nathalie CASAMATTA (PRAG) (à M. AKEMAKOU), Séverin JEAN (à M. BLIN), Pierre JUSTON (à M. AKEMAKOU), Marie-Violaine LOUVET (MCF) (à Mme MANGEMATIN), AL. THOMAT RAYNAUD (à Mme MIRABAIL à compter de 15h30)

Etudiants collège licence : Thomas MARTIN DI MICHELE (à M. SALLES), Sofia BEN DRISS (à M. BERTRAND), Sarah FAIDI (à Mme DJIBO)

Personnalités extérieures : Christian BASTIDE (à M. NICOD), Jean CATHALA (à M. NICOD), M. DESARNAUTS (à M. DAGUERRE DE HUREAUX) Pierre-Marie HANQUIEZ (à M. BLIN), Nadia PELLEFIGUE (à M. DAGUERRE DE HUREAUX)

Excusé : Jacques BOULARD (Premier Président de la Cour d'Appel),

Invités : Sandrine BOYAT, Marie DELORD, Gisèle DUGES, Marie GLINEL, Didier GUIGNARD (MCF), Gérard JAZOTTES (PR), Hiam MOUANES (MCF), Lukas RASS MASSON (PR)

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 14h00.

Il est procédé à la lecture des procurations.

1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 11 décembre 2018

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté, en l'état, à l'unanimité.

2- La politique de formation et de recherche de l'European School of Law

Le projet a été transmis aux membres du Conseil.

M. Lukas RASS MASSON en explique le contenu.

Monsieur le Doyen approuve cette démarche de structuration.

Le projet est adopté à l'unanimité.

3- Diverses aides financières de l'European School of Law (ESL)

Madame Marie DELORD présente des subventions à trois associations étudiantes.

Elles seront imputées sur le budget propre de l'ESL.

1 - Association des anciens du concours René Cassin: prise en charge des frais d'inscription (650€) et frais de transport (600€) pour la participation au concours 2019. Ces montants seront affectés, dans le budget de l'ESL, au centre de coût du Centre d'excellence Jean Monnet -- l'aide à la participation à ce concours de plaidoirie faisant partie des engagements pris dans le cadre de ce financement européen.

2 - Association du Master 2 MAJEUR: participation aux frais de visite des institutions européennes à Bruxelles en février 2019: 2500€.

3 - Association ELSA: frais de déplacement d'un avocat diplômé de la Harvard Law School pour une conférence sur la négociation juridique internationale, en préparation du concours annuel "ELSA negotiation competition" : 200 €

Le conseil de faculté approuve ces subventions à l'unanimité.

4- Réforme de la Licence en droit

Monsieur le Doyen indique qu'il faudra normalement voter sur les 6 arrêtés de la Licence 1 au Conseil de faculté du 19 février. Aujourd'hui, le vote va porter sur l'architecture générale de la Licence.

Monsieur le Doyen remercie Mme BASSANO, M. KRAJESKI et M. CARPENTIER pour le gros travail qu'ils ont effectué sur cette réforme.

Monsieur le Doyen explique que le projet a été retravaillé avec notamment des membres du Conseil de faculté : enseignants chercheurs, personnels de la scolarité et étudiants.

Puis il a procédé à un certain nombre d'arbitrages :

1- L'esprit généraliste de la Licence est conservé, surtout en L1 et en L2, alors que la L3 est beaucoup plus articulée sur les mentions de masters, par le choix de TD au semestre 5, et par le choix de CM et de TD au semestre 6.

2- Respect de l'enveloppe budgétaire allouée à la Faculté et prise en compte de nombreuses contraintes (locaux, emplois du temps...)

3- Les 9 semaines de TD et les 33 heures de cours par matière sont maintenues. En majorité, les enseignants chercheurs et les élus étudiants ne sont pas favorables à la réduction à 8 des séances de TD, ni à la baisse des volumes horaires à 30 heures en licence.

Il y aura en L1 une plateforme électronique dédiée aux langues vivantes (anglais et espagnol). Elle coûtera à la Faculté de droit 2 x 96 heures + 20 heures pour l'évaluation, soit 212 heures.

L'idée d'instituer des TD transversaux en L1 a été abandonnée, faute de consensus parmi les enseignants chercheurs.

Les GAINS (groupe d'accompagnement interdisciplinaire des néo-entrants dans le Supérieur), mis en place en janvier 2019, vont nous permettre d'expérimenter la transversalité.

Il est souhaité de les placer au premier semestre dès l'année prochaine, ce qui ferait un bon équilibre avec les TSU (travaux de soutien universitaire) qui sont actuellement au deuxième semestre.

A la demande de la section de droit privé, des permutations ont été proposées entre le droit des affaires, le droit des sociétés et le droit de la concurrence et de la consommation, ce qui permettra une plus grande progressivité.

En L2, le projet de rendre obligatoire le couple de TD droit civil/droit administratif, tout en organisant un troisième TD, n'a pas pu être conservé, pour des raisons de moyens budgétaires et de locaux disponibles.

Il est proposé de conserver le libre choix des TD en L2, en réduisant les possibilités à 6 paires de TD, et en conservant un équilibre entre droit privé et droit public.

Les choix de TD au semestre 3 et au semestre 4 ne seront pas liés, afin que l'étudiant ne soit pas prisonnier des choix qu'il aura effectués.

En L3, au semestre 6, dans l'orientation « droit international et droit européen », il n'y a que 5 matières, alors qu'il y en a 6 dans les autres. Il est proposé d'ajouter « Droit civil 2- Obligation et preuve » dans un souci de parallélisme et d'équilibre.

A l'issue de cette présentation générale, plusieurs membres du Conseil de faculté ont présenté leurs observations :

M. KRAJESKI regrette que le projet présenté soit éloigné de celui qui avait été élaboré par la Commission mise en place.

Mme JACQUINOT signale qu'en droit administratif, les intitulés ne correspondent pas à la réalité de ce qui est enseigné. Elle préconise d'appeler les matières « droit administratif 1 » et droit administratif 2 ».

M. NICOD est favorable à un équilibre dans la présentation des matières. Il souhaite donc que le droit civil soit intitulé de la même manière : « droit civil 1 » et « droit civil 2 ».

Mme JACQUINOT aborde la question du droit international. Il y a une matière de droit international en L1, deux en L3, et aucune en L2. Elle propose qu'il y ait une matière de droit international chaque année de la Licence. Elle suggère une permutation avec le droit fiscal, qui passerait du semestre 4 au semestre 6.

Les membres du Conseil font remarquer qu'il serait souhaitable que le droit fiscal soit accessible aussi aux étudiants privatistes.

Mme MOUANNES dit qu'il n'y a plus de volonté de permuter.

Monsieur le Doyen rappelle que les sections ont le temps de réfléchir. L'urgence n'est que pour les arrêtés de L1. Lorsque la section de droit public aura trouvé un accord, on pourra ajuster les maquettes de L2 et de L3.

M. NICOD préconise la tenue d'une commission mixte réunissant la section de droit privé et la section de droit public.

M. DAGUERRE DE HUREAUX demande s'il y a des moments de collégialité entre les sections. Les enseignants lui répondent que c'est le Conseil de Faculté qui doit jouer ce rôle.

En terme de débouchés professionnels, M. GAUDILLERE confirme l'intérêt du droit fiscal pour les étudiants.

M. BLIN pense que les deux cours de droit international au semestre 6 ne se justifient pas pédagogiquement.

Concernant le semestre 5, Monsieur le doyen demande si les membres du Conseil souhaitent conserver la paire de TD intitulée « Formation généraliste ».

M. BLIN regrette qu'on demande aux étudiants de choisir des matières qu'ils ne connaissent pas. La diffusion des syllabi complets devrait améliorer la situation.

Mme BASSANO n'est pas en faveur d'une liberté totale pour le choix des TD. Elle a pu constater que les choix sont souvent faits pour des raisons étrangères à l'intérêt pour les matières concernées, et en-dehors de toute considération pédagogique.

Par ailleurs, elle considère qu'en L2, les étudiants sont encore trop jeunes pour pouvoir panacher. Mme MIRABAIL partage son avis.

M. NICOD rappelle que l'esprit de la réforme, c'est la flexibilité.

M. BERTRAND regrette qu'on n'ait pas pu instituer un troisième TD en L2.

Il trouve par ailleurs que les options sont disjointes, sans logique globale. Il s'interroge sur l'intérêt d'effectuer un semestre d'économie.

M. CARPENTIER regrette que le droit administratif ne soit pas obligatoire en TD en L2.

Monsieur le doyen met le projet au vote.

Sur les 37 votants, il recueille 28 votes favorables, 7 votes défavorables et 2 abstentions.

5- L'offre de formation de la FOAD pour 2019/2020

M. Didier GUIGNARD présente ses meilleurs vœux de bonne année aux membres du Conseil.

Puis, il détaille le contenu de la L1 en droit qui va ouvrir à la prochaine rentrée.

Cette formation pourra éventuellement se faire en 2 ans.

M. NICOD demande quelle est la prévision d'effectif pour cette L1 en FOAD.

M. GUIGNARD répond que le maximum a été fixé à 25 étudiants.

Le prix sera de 2000 €, en plus des droits d'inscription habituels.

La maquette de la L1 FOAD est adoptée à l'unanimité.

M. GUIGNARD présente ensuite une autre création pour la rentrée 2019 : la L3 en Science politique.

Elle n'ouvrira que s'il y a un nombre suffisant d'inscrits.

Beaucoup de cours seront mutualisés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6- L'offre de formation de la Formation continue (FCV2A) pour 2019/2020

Le Professeur Gérard JAZOTTES présente des modifications d'arrêtés pour différentes formations.

- DU Droits de l'Homme et de la famille / DU Enfance/ DU Personnes vulnérables
- DU Expertise Comptable de Justice
- M1 Droit et management social de l'entreprise
- M2 Droit de la santé et de la protection sociale
- M2 Retournement et Insolvabilité des entreprises en difficultés.

Et il propose de reconduire les diplômes suivants sans modification :

- M2 Droit des personnes et de la famille cycle FC
- DU Droit, évaluation, audit de l'action publique locale
- DU Management social de l'entreprise
- M2 Ingénierie du patrimoine
- DU Gestion du patrimoine professionnel
- DU Métier et carrière du sport professionnel
- DU Pratique de la médiation en matière civile, commerciale et sociale
- DU Droit de la santé

L'ensemble des propositions est adopté à l'unanimité.

7- Diverses demandes de subventions

Master 2 Ingénierie du Patrimoine

Il s'agit d'une demande de 4000 €, émanant de l'Association des étudiants du master 2 Ingénierie du Patrimoine.

Cette somme serait prélevée sur le budget du master 2.

La demande bénéficie de l'accord et du soutien de M. LEROY, le responsable du diplôme.

Cet argent servira notamment à l'organisation à Toulouse en mars 2019 du séminaire de la Fédération nationale du droit du patrimoine.

La demande est adoptée à l'unanimité.

Publication des Mélanges JL Mestre

La demande émane du Professeur TOUZEIL DIVINA.

Le coût total est de 8000 €, payés à 50 % par une souscription, puis par Aix-Marseille Université, et par l'éditeur.

Monsieur le Doyen propose de souscrire à l'achat de 5 ouvrages (soit 500 €). Les laboratoires en seront les dépositaires.

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

Publication des actes de la journée d'études « Jeux et droit »

Cette journée d'études a eu lieu le 25/10/2018. Elle avait été entièrement financée par l'IDP.

La demande de 500 € émane de Charlotte REVET, Présidente de l'Association des doctorants de l'IDP.

Mme BASSANO souligne qu'il s'agit d'une activité de recherche. Elle demande si l'IFR a été sollicité, et si du BQR a été demandé.

M. CHARPY répond que l'IFR ne finance que les projets qui réunissent au moins deux laboratoires, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Concernant le BQR, les doctorants ne connaissaient pas cette possibilité de financement.

Monsieur le Doyen encourage les doctorants de l'IDP à bien se renseigner sur les diverses aides possibles, et il salue cette initiative de publication.

La demande de 500 € est adoptée à l'unanimité.

Voyage d'étude à Paris des 13 étudiants du master 2 Droit des libertés

Cette demande est appuyée par le professeur BIOY, qui a organisé le programme des visites : Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour de cassation etc...

Dans la logique des votes précédents pour ce type de demandes, le conseil se prononce par la négative, à l'unanimité moins une abstention.

8- Point sur les dossiers en cours

Monsieur le Doyen fait le point sur les capacités d'accueil des formations de l'UFR Droit et science politique. Pour la première fois, tous les responsables de formation ont été consultés.

Concernant la sélection à l'entrée du master 1, il est probable qu'elle soit effective à la Faculté de Droit de Toulouse à la rentrée 2020. Il faut en effet prendre le temps d'en informer les étudiants.

Monsieur le Doyen regrette que ce changement n'ait pas été mis en œuvre de concert avec les autres facultés de droit françaises. En effet, les facultés de Paris 1, Paris 5, Lyon,

ainsi que celles de la région PACA vont sélectionner à l'entrée du M1 dès la rentrée 2019. On peut donc craindre un afflux à Toulouse, de candidats éconduits à l'entrée du M1 dans leurs facultés.

La sélection en M1 posera divers problèmes d'organisation, et notamment un problème de capacité d'accueil. En effet, actuellement, nous avons à peu près deux fois plus d'étudiants en M1 qu'en M2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 16h50.